EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET: Avance de trésorerie pour le budget de l'Association Foncière Pastorale Gour Mont Rova Lacoux

Séance du 22 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux Juillet à dix-neuf heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique et postal le quinze juillet deux mille vingt, se sont réunis (en raison du COVID 19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 26

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOT, Didier BOURGEAIS, Solange DOMINGUEZ, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOUIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER, Karine VANDERME, Sonia ZANI

Membres absents excusés avec pouvoir: 3 (3 pouvoirs représentés): Corinne BOYER (pouvoir à Karine VANDERME), Gérard CHAPUIS (pouvoir à Nicole ROSIER), Humbert CRETIER (pouvoir à Joël BORGEOT),

Membres absents: 0

Secrétaire de séance : Claire BILLON-BERTHET

Soit: 26 présents, 3 pouvoirs, donc 29 votants.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le budget de l'Association Foncière Pastorale Gour Mont Rova Lacoux est doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande du Président de l'AFP, d'obtenir une avance de trésorerie de la Commune pour la réalisation de travaux de mise en valeur des espaces pastoraux à compter du mois de juillet 2020.

Monsieur le Maire dit que cette avance sera remboursée par l'AFP, mais dans l'attente d'obtenir les subventions, l'AFP devra faire face à ces dépenses sur son budget dès le 2e semestre 2020.

Monsieur le Maire rappelle que les terrains appartiennent à la commune et à des propriétaires privés, mais sans ces travaux de débroussaillage, ces parcelles seraient en friche ou auraient un coût d'entretien pour la collectivité.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

Accusé de réception en préfecture 001-200086122-20200722-DE-2020-079-DE Date de télétransmission : 28/07/2020 Date de réception préfecture : 28/07/2020

- **ACCEPTE** de verser à l'AFP la somme de 4 000 euros pour le paiement des travaux de mise en valeur des espaces pastoraux,
- DIT que l'AFP remboursera à la commune la somme de 4 000 euros après perception des subventions,
- DIT qu'un contrat sera établi et signé par les deux parties,
- DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

